
Barèmes de diffusion en arts médiatiques

Révision 2021



Conseil québécois
des arts médiatiques

DROITS D'EXPOSITION	03
DROITS DE PRÉSENTATION	03
DROITS DE PROJECTION FILM ET VIDÉO	04
DROITS DE PERFORMANCE	04
DROITS DE DIFFUSION WEB	04
CACHET DE RÉSIDENCE D'ARTISTE	05
COMMANDE D'ŒUVRES / ACCOMPAGNEMENT DE PROJET	04
CACHET DE COMMISSARIAT	05
CACHET D'AUTEUR	05
PARTICIPATION À UNE PRÉSENTATION PUBLIQUE	05
LEXIQUE	06

VEUILLEZ NOTER QUE CES MONTANTS SONT DES MINIMUMS SUGGÉRÉS.

DROITS D'EXPOSITION (21 À 42 JOURS)

- Droits pour chacun des artistes

	LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÉNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
1 artiste	1 œuvre : 1285 \$	1 œuvre : 1540 \$	1 œuvre : 1800 \$	1 œuvre : 2050 \$	1 œuvre : 2305 \$
	2 œuvres : 645 \$ / œuvre	2 œuvres : 770 \$ / œuvre	2 œuvres : 900 \$ / œuvre	2 œuvres : 1025 \$ / œuvre	2 œuvres : 1150 \$ / œuvre
	5 œuvres et + : 130 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 155 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 180 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 210 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 235 \$ / œuvre
2 à 3 artistes	1 œuvre : 1030 \$	1 œuvre : 1285 \$	1 œuvre : 1540 \$	1 œuvre : 1785 \$	1 œuvre : 2050 \$
	2 œuvres : 515 \$ / œuvre	2 œuvres : 645 \$ / œuvre	2 œuvres : 770 \$ / œuvre	2 œuvres : 890 \$ / œuvre	2 œuvres : 1025 \$ / œuvre
	5 œuvres et + : 105 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 130 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 155 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 180 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 210 \$ / œuvre
4 artistes et +	1 œuvre : 315 \$	1 œuvre : 520 \$	1 œuvre : 825 \$	1 œuvre : 1235 \$	1 œuvre : 1540 \$
	2 œuvres : 155 \$ / œuvre	2 œuvres : 260 \$ / œuvre	2 œuvres : 415 \$ / œuvre	2 œuvres : 640 \$ / œuvre	2 œuvres : 770 \$ / œuvre
	5 œuvres et + : 35 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 55 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 85 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 125 \$ / œuvre	5 œuvres et + : 155 \$ / œuvre

NOTE : Si plus de 42 jours, cela se négocie cas par cas.

La location d'équipements, le soutien technique et les frais de transport, de déplacement et d'hébergement sont en sus. Les frais de montage sont également en sus., prévoir un minimum de 25 \$ de l'heure.

DROITS DE PRÉSENTATION

- Droits pour une présentation ponctuelle

	LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÉNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
1 artiste	620 \$	1540 \$	1795 \$	2050 \$	2305 \$
2 à 3 artistes	415 \$	1285 \$	1540 \$	1795 \$	2050 \$
4 artistes et +	215 \$	520 \$	825 \$	1035 \$	1540 \$

VEUILLEZ NOTER QUE CES MONTANTS SONT DES MINIMUMS SUGGÉRÉS.

DROITS DE PROJECTION FILM ET VIDÉO

• Projection unique pour une œuvre

DURÉE	LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÈNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
< 30 min	60 \$	85 \$	110 \$	135 \$	160 \$
30-60 min	85 \$	110 \$	135 \$	160 \$	185 \$
> 60 min	110 \$	135 \$	165 \$	190 \$	215 \$

• Projection de groupe - 5 œuvres et plus

Droits pour une œuvre

< 30 min	35 \$	60 \$	85 \$	110 \$	135 \$
30-60 min	60 \$	85 \$	110 \$	135 \$	160 \$
> 60 min	85 \$	110 \$	135 \$	160 \$	185 \$

NOTE : Les cachets ne comprennent pas la présentation de l'artiste.

Montant forfaitaire dans le cas d'une présentation en boucle d'un extrait d'œuvre d'une durée X ou de plusieurs présentations d'un même programme.

DROITS DE PERFORMANCE (audio, visuelle, audio-visuelle)

• Pour un artiste

	LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÈNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
< 30 min	210 \$	415 \$	625 \$	825 \$	1030 \$
30-60 min	415 \$	625 \$	825 \$	1030 \$	1035 \$
> 60 min	625 \$	825 \$	1030 \$	1035 \$	1440 \$

NOTE : La location d'équipements, le soutien technique et les frais de transport, de déplacement et d'hébergement sont en sus. Prévoir un montant pour la location si l'artiste fournit les équipements servant à la diffusion.

DROITS DE DIFFUSION WEB

	NATIONAL	INTERNATIONAL
OEUVRE DIFFUSÉ SUR LE WEB ART WEB	1 diffusion unique : 150 \$ 3 mois et moins : 265 \$ 825 \$ / an 265 \$ / renouvellement annuel	1 diffusion unique : 200 \$ 3 mois et moins : 350 \$ 1100 \$ / an 350 \$ / renouvellement annuel
CAPSULE VIDÉO	105 \$ / 3 mois et moins 255 \$ / an	140 \$ / 3 mois en moins 340 \$ / an
BANDE DÉMONSTRATIVE	60 \$ / an	80 \$ / an

VEUILLEZ NOTER QUE CES MONTANTS SONT DES MINIMUMS SUGGÉRÉS.

CACHET DE RÉSIDENCE D'ARTISTE

- Résidence de production et recherche et création - Cachet pour 1 artiste

COMMANDE D'OEUVRES / ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

- Cachet pour un artiste ou un collectif d'artistes pour la production d'une œuvre

À partir de 500 \$ / semaine

À partir de 2000 \$ / mois

5700 \$ et plus / année

800 \$ et plus / mois

CACHET DE COMMISSARIAT

- Commissaire Cinéma / Vidéo - Un programme / projection unique

LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÈNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
160 \$	320 \$	780 \$	1030 \$	1290 \$

CACHET DE COMMISSARIAT

- Commissaire Installations et performances

Les droits n'incluent pas la recherche, le développement au niveau technique, la coordination de l'exposition et/ou d'un catalogue, la visite guidée, agir à titre de consultant. Le cachet pour une exposition varie en fonction du nombre d'artistes et du nombre de texte à écrire.

LOCAL	RÉGIONAL	NATIONAL	ÉVÈNEMENT AU QUÉBEC ayant une portée internationale	INTERNATIONAL
800 \$ à 2500 \$	1500 \$ à 3000 \$	1500 \$ à 3000 \$	2000 \$ à 5000 \$	3000 \$ à 6000 \$

NOTE : Les montants peuvent être majorés selon la préparation et la recherche demandée. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont en sus.

CACHET D'AUTEUR

Feuillet (250 mots) : 130 \$

Traduction : 0,50 \$ / mot

NOTE : Les frais de révision et de traduction sont en sus.

PARTICIPATION À UNE PRÉSENTATION PUBLIQUE

Table ronde avec plus d'un intervenant : 130 \$ / pers.	Atelier de formation : 80 \$ à 130 \$ de l'heure
Conférencier : À partir de 400 \$	Discussion avec artiste / commissaire : 130 \$
Animateur / Modérateur : 200 \$	Présentation de l'artiste / commissaire : 80 \$
Classe de maître : À partir de 400 \$	Cachet pour les jurys : 130 \$ / jour

NOTE : Les montants peuvent être majorés selon la préparation et la recherche demandée. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont en sus.

Accompagnement de projet

Prise en charge par un organisme des éléments financiers, logistiques, promotionnels et/ou de production d'une œuvre d'un artiste.

Animateur

Personne chargée d'animer une activité de communication.

Artiste

L'artiste se définit comme suit :

- se déclare artiste professionnel ;
- créé des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète,
- a une reconnaissance de ses pairs ;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et/ou un contexte reconnu par les pairs (Définition du Conseil des arts et des lettres du Québec.)

Art web

Forme artistique qui utilise Internet, ou tout autre réseau, comme média de production – pour le contenu existant – et comme sujet de recherche artistique, ou comme support de diffusion d'une œuvre.

L'art en réseau est soumis au langage informatique, de même qu'aux spécificités et codes de cet espace. Une diversité de pratiques peuvent être comprises dans cette catégorie hétérogène qui regroupe tant des propositions participatives que génératives ou statiques

Atelier de formation

Atelier théorique ou pratique d'une durée de trois heures ou plus donné par un artiste ou un professionnel spécialisé.

Bande démonstrative

La bande démonstrative est une courte vidéo composée de plans choisis d'une œuvre ou d'une exposition. Son objectif est de montrer l'œuvre pour des raisons documentaires ou promotionnelles.

Cabaret

Présentation à un auditoire limité de performances d'artistes dans lieu ouvert au public avec services de consommation.

Cachet

Honoraires versés à un artiste pour une performance, prestation et tout autre service rendu ou paiement forfaitaire lié à une résidence d'artiste.

Capsule vidéo

Courte vidéo présentant un artiste, un projet d'artiste ou une exposition. Sous formes de reportages, d'entrevues, de portraits ou autre, son objectif est de promouvoir, d'interpréter et de médiatiser un travail artistique vers le public.

Classe de maître

Session de formation de haut niveau dispensée par un artiste dont l'autorité est reconnue dans une discipline. Habituellement, la classe de maître abordera des aspects techniques et pratiques.

Commande d'œuvres

Invitation par un organisme à un artiste à réaliser une œuvre livrable à une date attendue. L'artiste conserve les droits de l'œuvre.

Commissaire

Personne chargée de concevoir et organiser une exposition temporaire, que ce soit une exposition monographique ou de groupe. Le commissaire détermine le choix des pièces présentées, la problématique ou la thématique de l'exposition, la mise en espace des œuvres dans le lieu accueillant le projet ainsi que leur restitution auprès des publics sous toutes formes de diffusion, effectue les choix relatifs au catalogue et y rédige, souvent, des textes. Il est donc l'auteur de l'exposition. Il peut aussi intervenir sur des programmations de films ou vidéos.

Conférencier

Orateur qui débat sur une question précise lors d'une conférence.

Discussion avec l'artiste

Discussion autour d'une œuvre ou du travail d'un artiste dans le cadre d'un événement (colloque, festival, table ronde, causerie, etc.)

Droit d'auteur

Dans sa plus simple expression, le « droit d'auteur » signifie le « droit de reproduire ». En règle générale, seul le titulaire du droit d'auteur, souvent le créateur, a le droit de produire ou de reproduire l'œuvre ou de permettre à quiconque de le faire. En général, le droit d'auteur demeure valide pendant toute la vie de l'auteur, puis pour une période de 50 ans suivant la fin de l'année civile de son décès. Source : Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Droits d'exposition

Redevance au créateur pour l'exposition de son œuvre.

Droits moraux

Les droits de l'auteur d'une œuvre à l'intégrité de l'œuvre, de même qu'au droit de revendiquer la création de son œuvre (même sous pseudonyme) ainsi que le droit à l'anonymat.

Droits de performance

Redevance au créateur pour la performance de son œuvre.

Droits de présentation

Redevance au créateur pour la présentation ponctuelle de son œuvre (présentation unique d'une œuvre ou d'une performance lors d'une présentation publique dans le cadre d'un événement éphémère). Le droit de présentation s'applique chaque fois qu'un procédé de communication permet de toucher un public. Cela signifie que l'autorisation de l'auteur est nécessaire pour chaque type de présentation.

Droits de reproduction

Redevance au créateur pour la reproduction de son œuvre, en totalité ou en partie et ce, pour l'ensemble des plateformes de diffusion.

Local

Un événement d'envergure local est une manifestation qui cible un auditoire restreint d'une même ville et qui s'adresse à des publics précis et qui vise le développement des publics dans une communauté spécifique.

Régional

Un événement d'envergure régional cible un auditoire d'une même région et qui jouit d'une bonne couverture médiatique locale.

National

Un événement d'envergure nationale cible un auditoire national qui jouit d'une bonne couverture médiatique nationale.

Événement au Québec ayant une portée internationale

Événement qui se déroule au Québec et qui diffuse des œuvres d'artistes autant québécois qu'internationaux dont la portée et le rayonnement ont une portée internationale et qui a des retombées médiatiques importantes.

International

Événement produit au Québec qui se déroule à l'international et qui diffuse des œuvres d'artistes québécois et/ou internationaux dont la portée, le rayonnement et les retombées médiatiques sont importants.

Exposition

Désigne traditionnellement l'espace et le temps où des objets d'art rencontrent un public. Une exposition est souvent temporaire, s'achevant à l'issue d'une période déterminée, par opposition à une exposition permanente qui présente des collections sans limites de temps. Une exposition peut présenter des installations, vidéos, sons et performances d'artistes ou de groupes d'artistes.

Festival

Un festival est un événement périodique au cours duquel sont présentées des œuvres en général dans un lieu donné et pour une durée limitée dans le temps. Le festival propose une programmation officielle autour d'un thème commun et est consacré à des œuvres locales, nationales ou internationales.

Installation

Œuvre d'art dont les éléments occupent un espace donné (intérieur ou extérieur), par la mise en situation de différentes techniques d'expression et de représentation.

Œuvre diffusée sur le web

Toute œuvre (audio, film, vidéo, performance, etc.) diffusée sur une plateforme web.

Organisme de création

Formés essentiellement en vue de créer, produire et de diffuser des spectacles. Ils font appel à des artistes et à des concepteurs professionnels de leur discipline. L'organisme est reconnu «producteur» lorsqu'il assume la direction artistique ainsi que les coûts de conception, de répétition et de réalisation des spectacles.

Panel de discussion

Débat, discussions réunissant des experts sur un sujet donné.

Performance

Présentation en direct devant public d'une œuvre audio, visuelle, audiovisuelle ou mêlant plusieurs disciplines.

Présentation avec l'artiste

Présentation publique du travail ou d'une œuvre de l'artiste dans le cadre d'un événement tel un vernissage ou un lancement.

Projection

Action de projeter une œuvre sur un objet (écran, mur, édifice, etc.).

Producteur

Personne qui finance ou coordonne les financements d'une œuvre et contrôle les dépenses par rapport au budget.

Production

Fonction qui soutient la recherche et les différentes étapes liées à la production d'activités, d'œuvres ou de spectacles.

Résidence d'artiste

Accueil d'un artiste (ou un groupe d'artistes) par un organisme au sein de son lieu de production ou de présentation, afin de favoriser la recherche et la création, la production et dans certains cas, la présentation d'une œuvre. Elle comprend les équipements techniques, et du soutien technique et financier aux artistes. Une résidence de recherche et création ou de production n'implique pas obligatoirement la production d'une œuvre.